Quarante-et-unième Année — N° 85 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES MERCREDI 25 MARS 1896

JOURNAL DE ROUBAIX

TARIF D'ABONNEMENT :

ROUBAIX-TOURCOING. . . . Trois mois. . . 13 fr. 50. . . Six mois . . 26 fr. . Un an. . . 50 fr.
NORD — PAS-DE-CALAIS — SOMME — AISNE . . . . . Trois mois. . . 15 fr.
Les autres Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX & RÉDACTION
Roubaix, rue Neuve, 17. - Tourcoing, rue des Poutrains, 42
Directeur-Propriétaire : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :
Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 17. — A LILLE, rue du Coré-Saint-Etienne, 9 bis. à PARIS chez MM. Havas, Laffite et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. — à BRUXELLES, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 24 MARS 1896

LE VRAI MOTIF ?

Les articles de journaux, les dépêches, les discours de Parlement à Londres et à Rome, au sujet de la question d'Egypte, abondent depuis trois jours. Et cependant nous n'étonnerons personne en déclarant qu'ils ne jettent aucune lumière nouvelle sur les réels motifs de la campagne entreprise par l'Angleterre au Soudan.

De tous temps la presse, la diplomatie et le Parlement ont excellé à embrouiller les questions les plus simples. La question d'Egypte est assez compliquée.

M. Curzon, que ses compatriotes avaient proclamé homme d'Etat à la suite d'une campagne de questions parlementaires sur les empiètements de la France, mais qui ne fait pas grand honneur à lord Salisbury depuis qu'il représente le ministère des affaires étrangères à la Chambre des communes, avait pris au Parlement une double attitude.

D'un côté, il présentait l'expédition comme une preuve de sympathie donnée à l'Italie; de l'autre, il la donnait comme indispensable pour rendre à l'Egypte ses anciennes possessions du Soudan.

Le malheur est que ces deux mauvaises raisons n'en valent pas une qui serait bonne.

Si le gouvernement anglais avait voulu fournir un témoignage sérieux de sympathie à ses amis d'Italie, il se serait plus préoccupé de la bataille d'Adoua que du siège plus ou moins commencé de Kassala. Et s'il avait sincèrement pensé aux anciennes possessions de l'Egypte pour elle-même, il y a beau temps qu'il aurait entrepris l'expédition. Il y a, en effet, bien des années que l'Egypte a réclamé le droit de reprendre ses anciennes possessions soudaniennes. Et l'Angleterre avait déclaré que, dans son intérêt même, l'Egypte devait renoncer à ce vieux et coûteux rêve.

Il faut donc qu'il y ait une troisième raison, que M. Curzon ne nous dit pas, pour que l'Angleterre ait brusquement remis la question sur le tapis. Si l'Angleterre saisit cette occasion pour entrer dans les combinaisons de la triplice, tout s'explique. Si au contraire, selon son ancien programme, elle entend garder ses mains libres à la veille des complications qui sont dans l'air, nous ne comprenons plus qu'elle ait posé inopinément, devant l'Europe, en armes un problème périlleux pour elle et pour tous.

Le Socialisme & l'Industrie

M. Paul de Cassagnac publie cet article dans l'*Autorité* :

« Le jugement rendu par le tribunal de Toulouse, dans le procès intenté par M. Rességuier à M. Jaurès, à la *Dépêche* et à la *Petite République*, continue de dérouler les conversations dans le monde politique — non pas précisément à cause de sa teneur, mais en raison des circonstances dans lesquelles il est intervenu.

» On a dit que ce procès était, en réalité, engagé entre l'industrie française et le socialisme, et que la défaite de M. Rességuier était celle de l'industrie française, vaincue dans sa personne.

» Je ne partage pas cette manière de voir, qui me semble très exagérée, et je n'établis, Dieu merci, aucune solidarité entre l'industrie française et M. Rességuier.

» Il ne faut pas perdre de vue, en effet, les conditions dans lesquelles se sont déroulés les faits et incidents successifs de la fameuse grève des verriers.

» Si, dès le début de cette grève, M. Rességuier fut incontestablement dans son droit, il ne tarda pas à gâcher ce droit, par un tas de vilaines choses, c'est-à-dire par l'intervention abusive, désordonnée, de l'administration, de la police et de la force publique.

» Ce fut sa faute si la grève prit bientôt un caractère de farouche exaspération.

» Nous bons pas d'ailleurs, que Rességuier n'est en rien, de près ou de loin, ce que nous appellerons le type de l'industriel français.

» L'industriel français, tel que nous le comprenons, tel que nous le connaissons, c'est le patron chrétien qui s'intéresse tout autant aux besoins de l'âme qu'à ceux du corps de ses ouvriers, ce patron chrétien dont la région du Nord est peuplée et qui a eu l'honneur fréquent d'être injurié par les républicains, qui ne sabraient lui pardonner de mettre le travail sous la protection bénie de Notre-Dame de l'Usine.

» Qui donc, en effet, pourrait mieux connaître et bénir les labeurs de l'ouvrier que Celle qui fut la compagne du charpentier Joseph et la mère de l'enfant Jésus ?

» Le patron chrétien subit rarement des grèves dangereuses et longues, car il est bon, humain, charitable, et si, dans le monde de l'industrie, on parvient difficilement, hélas! à se faire aimer, on peut toujours s'y faire estimer et respecter.

» C'est ce qui a manqué à M. Rességuier, opportuniste enragé, républicain autoritaire jusqu'à l'entêtement aveugle, et qui a trouvé moyen de se faire haïr en employant, sans tact ni ménagements, les armes terribles que lui donnait la loi.

» Non, non, il n'y a aucun rapport entre Rességuier et l'industrie française, et il est inexact, heureusement, de dire que l'industrie française vient de perdre une bataille décisive devant le tribunal de Toulouse.

» Rességuier a été battu, outrageusement battu, c'est vrai.

» Mais non pas l'industrie française, qui aurait été bien à plaindre si elle avait été réduite à s'incarner dans un pareil champion.

» J'ajouterai même, qu'en étudiant de sang-froid l'affaire et en lisant avec soin les considérants du jugement, il apparaît que celui-ci ne pouvait guère être différent de ce qu'il a été.

» On se demande par quelle aberration Rességuier a pu se placer sur un pareil terrain, et oser demander deux cent mille francs de dommages-intérêts aux diverses personnes, députés ou journalistes, qui s'étaient mêlés à la grève ?

» Certes, je ne suis pas suspect de tendresse envers le socialisme, mais j'avoue n'avoir jamais compris la prétention, étant donnée la législation actuelle, d'empêcher un orateur, fût-il étranger au pays, ou un journal, d'intervenir par la parole ou par la plume dans une grève.

» C'est le droit de tout le monde, et les grèves, à mon avis, ne sauraient être considérées comme des affaires de famille se passant à huis-clos et n'appartenant pas à l'indiscrétion du public.

» La grève est chose de rue, du dehors, de tout le monde, et chacun a le droit de s'y mêler, à ses risques et périls.

» Mais ce qui m'a toujours stupéfié, par exemple, c'est la mansuétude avec laquelle on a toléré perpétuellement l'action des députés et autres agitateurs, dans les rassemblements tumultueux et les tentatives faites pour empêcher la reprise du travail.

» La grève est un droit, ce n'est pas discutable, et M. Rességuier ne pouvait avoir la prétention de confisquer ce droit, qui est la garantie des travailleurs.

» Mais ce qui n'est pas un droit, c'est de faire du tapage sur la voie publique, de parcourir en bandes les rues d'une localité, de prononcer des paroles révolutionnaires et illégales, de s'opposer à la volonté et aux efforts des ouvriers qui voudraient travailler.

» Et je n'ai jamais cessé de réclamer que l'on mette la main au collet de tous les commis voyageurs en grèves, aussitôt qu'ils se seraient rendus coupables d'un acte illicite, ce qui leur arrive tous les jours et à toutes les heures.

» Ainsi, pendant la grève des verriers, les gendarmes et la police assommaient les ouvriers, mais se gardaient bien de lever la main sur les députés agitateurs, qui ne se mêlaient à la foule que pour la surexciter.

» M. Rességuier a voulu élever le débat à une hauteur qui ne lui appartenait pas.

» Il a cru pouvoir représenter toute l'industrie française, alors qu'il ne représentait que lui seul.

» Et il s'est fait rouler. » Paul de Cassagnac. »

L'AFFAIRE LEBAUDY

Paris, 23 mars. — Le jugement dans l'affaire des chantages Lebaudy devait être rendu aujourd'hui. Un public nombreux emplissait le prétoire ; son attente a été déçue par suite de l'indisposition du président Planteau.

Le prononcé du jugement a été remis à mercredi trois heures.

On dit la sentence longue et les pénalités légères. Nous n'enregistrons ce bruit que sous réserves cependant.

Naturellement l'ajournement du prononcé du jugement est très commenté dans les couloirs du palais, surtout parmi les avocats. Les observations les plus caustiques sont échangées. « On va jaser, » dit l'un. « Est-ce que le jugement est à la chancellerie ? » dit un autre.

D'après une rumeur, le cas serait semblable à celui de Toulouse. Le président Planteau ne serait pas plus malade que ne l'était le président Delmas, et les mauvaises langues ajoutent que les juges ne sont pas encore d'accord sur certains acquittements et sur certaines condamnations. M. Planteau a eu, paraît-il, des scrupules de droit que ne partageaient pas ses assesseurs.

L'EXPÉDITION ANGLO-ÉGYPTIENNE

Le Caire, 23 mars. — La colonne égyptienne a occupé Akasheh vendredi sans rencontrer de résistance.

On construit un fort dans cette place où l'on envoie des vivres et du matériel aussi rapidement que possible.

Akashek étant en état de défense, la colonne avec chameaux de transport est revenue hier d'Akashek à Sarras sans encombre.

Le chef de l'expédition anglaise Kichtner qui est accompagné de Slatin-Bey, l'ancien prisonnier des Madhistes, emmène aussi avec lui le major anglais Wisigate, qui est chargé de la censure de la presse et de l'envoi des nouvelles.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du lundi 23 mars 1896

Présidence de M. Brisson, président

La séance est ouverte à 2 h. 20

Dans les galeries et tribunes publiques, l'affluence est aussi grande qu'à la séance de samedi; les députés sont au contraire moins nombreux.

Les ouvriers mineurs

La Chambre adopte sans débat : 1° la proposition de Basly, et plusieurs de ses collègues, ayant pour objet de modifier l'article 11, de la loi du 29 juin 1894, sur les caisses de secours et de retraites, des ouvriers mineurs; 2° la proposition de loi de M. Duramel, modifiant l'article 12 de la même loi.

L'IMPOT SUR LE REVENU

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de résolution présenté par la commission du budget et concernant l'impôt général sur le revenu.

Discours de M. Lhopiteau

M. Lhopiteau, député radical de Chartres, a la parole. C'est devant cinquante députés seulement, qu'il désapprouve la résolution de la commission, et qu'il fait l'éloge du projet du gouvernement, qui, dit-il, répondrait aux vœux de la démocratie.

INCIDENT

M. Lhopiteau. — La commission aurait dû étudier de très près le projet du gouvernement pour voir s'il n'y avait pas de modifications dans un mécanisme qu'elle trouvait imparfait ; elle a consulté les Chambres de Commerce et les syndicats agricoles ; mais ces consultations ne signifient rien du tout. (Vives protestations à droite et au centre. — Applaudissements à l'extrême gauche.)

Les délibérations de ces chambres et de ces syndicats, ne sont que l'expression d'infimes minorités. (Applaudissements à l'extrême gauche; nouvelles protestations à droite.)

M. de Lanjuinais (avec force). — Vous ne connaissez pas les syndicats agricoles, dont vous parlez si légèrement. (Très bien à droite).

M. Marcel Habert bredouille quelques paroles à l'adresse de M. de Lanjuinais; mais, elle sont couvertes par les protestations de la droite.

M. Lhopiteau. — Messieurs, je suis fils de fermier, exploitant, moi-même. (Rires).

Le président. — Messieurs, je vous en prie, un peu de calme, veuillez écouter l'orateur.

M. Chapiteau continue son discours, en affirmant que la déclaration n'est pas une chose extraordinaire, et que la taxation n'est pas une nouveauté.

L'équité, dit-il, n'est pas plus forte que la loi. (M. Doumer fait un signe d'assentiment). Si vous ne vous conformez pas à l'équité, elle triomphera quant même. (Nouveau signe d'assentiment de M. Doumer.)

On dit que si l'on adopte le projet du gouvernement, il se produira des fraudes et des dissimulations considérables. Invoque-t-on le même argument, en matière de droit de douane.

M. Pelichon. — C'est exactement le contraire. (Très bien à droite.)

M. Lhopiteau n'admet pas cependant tous les détails du projet, notamment la déclaration à faire sur les contributions directes dont les commissions municipales ont l'exemption totale accordée à une partie des contribuables et il a présenté un amendement en ce sens.

J'estime, dit-il, que chaque électeur doit se sentir intéressé à toutes les charges du pays; mais la quotité doit être assez minime pour que le contribuable y trouve un allègement. Le gouvernement, d'autre part, s'arrête trop tôt dans son échelle progressive. Toutes les grandes fortunes doivent fournir largement au dégrèvement des petits contribuables.

La commission n'apporte aucun système, elle n'indique même pas de quels sentiments elle est animée.

Du reste, la première année de cette législature a été funeste aux idées républicaines : avec une habileté extrême, les socialistes ont relevé le drapeau. Un cabinet progressiste est venu et, à son tour, a repris l'ancien programme. Un des premiers articles de ce programme était l'impôt sur le revenu, qui avait été proposé sous l'Assemblée nationale par Gambetta et successivement par MM. Antonin Dubost, Périn, Charles Dupuy, Casimir-Périer.

M. Dupuy se lève et s'écrie de sa place :

Voilà comment on crée les légendes ! J'ai voté contre l'impôt progressif !

M. Lhopiteau. — En 1875, M. Rouvier disait que l'impôt sur le revenu était le meilleur remède contre le socialisme et le meilleur préservatif contre les déclamations.

M. Rouvier. — Vous voyez combien j'étais ingénu et comme je me trompais ! (Rires et mouvements divers).

M. Lhopiteau. — Cette parole est encore plus d'actualité aujourd'hui qu'en 1874, et je demande aux républicains de la méditer.

L'orateur descend de la tribune, applaudi par ses amis de l'extrême-gauche.

Discours de M. Turrel

M. Turrel. — Il n'est pas douteux que ce qui était au début une question fiscale est devenu aujourd'hui une question politique. (Ah ! ah ! à l'extrême gauche. Applaudissements au centre).

M. Jaurès a escompté par avance des timidités qui ne se produiront pas.

Que veut le pays ? Il veut que ceux qui ne paient pas assez paient davantage, que ceux qui ont échappé à l'impôt y soient soumis et que ceux qui paient trop soient dégrevés. (Très bien au centre et à droite).

Croit-on le contenter par cette formule, l'impôt sur le revenu ? On a cru me malentendu, on a dit que l'impôt sur le revenu était la suppression de toutes les charges.... (Violentes protestations à l'extrême gauche.)

Voix diverses. — Qui a dit cela ? Qui ? (Bruit prolongé.)

M. Turrel. — Il est temps de dire pourquoi nous n'en voulons pas et ce que nous voulons mettre à la place. (Très bien au centre. Ricanements à l'extrême gauche.).

Nous irons, s'il le faut, devant le pays, et son bon sens aura vite fait de vous répondre. (Exclamations à l'extrême gauche. — Vifs applaudissements au centre.)

Le travailleur français est certainement accablé d'impôts trop lourds, que ne réforme-t-on pas les abus ? Si, au lieu de promesses vagues, on menait à bien la réforme des boissons, on rendrait de plus grands services aux classes laborieuses. Pourquoi n'insiste-t-il pas auprès du Sénat pour faire aboutir cette réforme ?

M. Doumer, ministre des finances. — Le gouvernement s'est mis d'accord avec le rapporteur pour que cette discussion vienne au Sénat immédiatement après l'impôt du revenu.

Une voix au centre. — C'est-à-dire aux calendes grecques ! (Bruit à l'extrême-gauche).

M. Turrel. — Le gouvernement, par l'impôt sur le revenu, demande six millions de plus aux contribuables.

M. le ministre des finances. — Cette somme est applicable à l'évaluation de la propriété non bâtie et à la revision du cadastre.

Quand cet impôt sera établi, les capitaux s'enfuiront à tire d'aile. Déjà, le gouvernement allemand a donné l'ordre aux banquiers qui dépendent de lui de donner les plus grandes facilités aux capitaux français. (Sensation).

Seul, le cultivateur qui ne peut dissimuler son bétail et son champ paiera l'impôt. (*Vifs applaudissements* au centre et à droite).

L'extrême gauche pousse des clameurs. M. Marcel Habert, très agité, ne cesse de gesticuler et d'interrompre.

M. Turrel. — Monsieur Marcel Habert, tout effort isolé est impossible contre le système d'obstruction que vous instituez. Que deviendra le régime parlementaire ?

M. le Président. — Le régime parlementaire est, en effet, impossible dans ces conditions.

Plusieurs voix à l'extrême gauche. — Vous répétez toujours les mêmes choses. (Rires.)

M. le Président. — Parce que vous m'y forcez, et je le répéterai tant qu'il le faudra.

Cet incident clos, M. Turrel continue son discours.

M. Turrel. — Oui, messieurs, c'est le cultivateur qui sera la victime: les capitaux fuiront la terre! Comment fera-t-on le crédit agricole? (Applaudissements). Quel crédit aura le paysan, quand il ira trouver un capitaliste qui aura ses fonds à l'étranger, libres d'impôt? C'est le pauvre et le petit qui paieront: le millionnaire échappera à l'impôt, et c'est là le système qu'on défend, au nom de la justice! (Applaudissements répétés au centre et à droite). On cite l'exemple de l'Angleterre; on oublie que l'*income-tax* est le contraire de l'impôt sur le revenu et qu'elle n'est que l'imitation de nos impôts directs.

M. Doumer fait un signe de dénégation.

M. Turrel. — L'*income tax* rapporte 14 0/0 du total des contributions directes françaises; cet impôt n'implique aucune inquisition irritante, et le gouvernement anglais reconnaît que, si cette inquisition existait, l'impôt ne pourrait être perçu. (Vifs appl. au centre; protestations à l'extrême gauche.)

J'estime, dit-il, que chaque électeur doit se sentir intéressé à toutes les charges du pays; mais la quotité doit être assez minime pour que le contribuable y trouve un allègement. Le gouvernement, d'autre part, s'arrête trop tôt dans son échelle progressive. Toutes les grandes fortunes doivent fournir largement au dégrèvement des petits contribuables.

La commission n'apporte aucun système, elle n'indique même pas de quels sentiments elle est animée.

Du reste, la première année de cette législature a été funeste aux idées républicaines : avec une habileté extrême, les socialistes ont relevé le drapeau. Un cabinet progressiste est venu et, à son tour, a repris l'ancien programme. Un des premiers articles de ce programme était l'impôt sur le revenu, qui avait été proposé sous l'Assemblée nationale par Gambetta et successivement par MM. Antonin Dubost, Périn, Charles Dupuy, Casimir-Périer.

M. Dupuy se lève et s'écrie de sa place :

Voilà comment on crée les légendes ! J'ai voté contre l'impôt progressif !

M. Lhopiteau. — En 1875, M. Rouvier disait que l'impôt sur le revenu était le meilleur remède contre le socialisme et le meilleur préservatif contre les déclamations.

M. Rouvier. — Vous voyez combien j'étais ingénu et comme je me trompais ! (Rires et mouvements divers).

M. Lhopiteau. — Cette parole est encore plus d'actualité aujourd'hui qu'en 1874, et je demande aux républicains de la méditer.

L'orateur descend de la tribune, applaudi par ses amis de l'extrême-gauche.

Discours de M. Turrel

M. Turrel. — Il n'est pas douteux que ce qui était au début une question fiscale est devenu aujourd'hui une question politique. (Ah ! ah ! à l'extrême gauche. Applaudissements au centre).

M. Jaurès a escompté par avance des timidités qui ne se produiront pas.

Que veut le pays ? Il veut que ceux qui ne paient pas assez paient davantage, que ceux qui ont échappé à l'impôt y soient soumis et que ceux qui paient trop soient dégrevés. (Très bien au centre et à droite).

Croit-on le contenter par cette formule, l'impôt sur le revenu ? On a cru me malentendu, on a dit que l'impôt sur le revenu était la suppression de toutes les charges.... (Violentes protestations à l'extrême gauche.)

Voix diverses. — Qui a dit cela ? Qui ? (Bruit prolongé.)

M. Turrel. — Il est temps de dire pourquoi nous n'en voulons pas et ce que nous voulons mettre à la place. (Très bien au centre. Ricanements à l'extrême gauche.).

Nous irons, s'il le faut, devant le pays, et son bon sens aura vite fait de vous répondre. (Exclamations à l'extrême gauche. — Vifs applaudissements au centre.)

M. Turrel reprend son discours : Qui payera l'impôt sur le revenu, dit-il ? celui dont le revenu sera trouvé et saisi; et qui ne le payera pas ? celui qui pourra s'échapper à la découverte du revenu. Voilà le cultivateur; la commission municipale va chez lui; supposons qu'elle trouve le revenu agricole. Quand elle aura découvert ce que rapporte la ferme, il faudra encore demander au cultivateur, s'il n'a pas un placement, à l'autre bout de la France ou à l'étranger, dont il bénéficie. L'agriculteur sera, de tous les citoyens, celui qui sera le plus assuré de payer l'impôt sur le revenu.

Quand un paysan a quelques économies, il achète de bonnes rentes et fait chez le voisin des placements hypothécaires; il y aura donc là un élément certain pour asseoir l'impôt. (Très bien au centre et à droite.)

Supposons que cet agriculteur soit malheureux et ait besoin d'argent; quand il ira emprunter, on lui refusera, ou on lui dira de payer la retenue exigée par le fisc pour les créances hypothécaires. (Applaudissements au centre et à droite.)

Il y avait autrefois l'impôt des vingtièmes; il faut voir par qui il était jugé. Un document fourni à l'orateur par M. *Cros Bonnel, et se rapportant à la ville de Narbonne* en 1783, établit que ce n'étaient pas les capitalistes qui le supportaient.

Il est regrettable qu'une question politique entrave la recherche de la vérité fiscale. On a voulu faire l'impôt sur le revenu; encore faut il qu'il soit bien établi: la première chose à faire c'est de réparer ce qu'il y a de plus criant dans l'injustice fiscale,

Il y a dans les fortunes, des capitaux improductifs. Le système du gouvernement ne les atteint pas ; il faut s'adresser aux signes extérieurs de la richesse, et prendre garde, dans la recherche de la justice, de tuer la liberté. Ce qui est en jeu, à cette heure, c'est la question de savoir si, dans la Chambre et dans le pays, il y a une majorité, pour le système du gouvernement. (Applaudissements à droite et au centre, et sur divers bancs, à gauche.)

Les meilleurs amis du ministère se sont empressés d'apporter des amendements qui sont la négation de l'impôt global et progressif.

Je trouve, à mon tour, injuste, la contribution personnelle et mobilière, et je suis partisan de sa suppression. Ne prendre comme critérium de la fortune que le loyer, est une folie ; mais, en 1791, quand on l'a établi, c'était réellement un impôt sur les revenus, avec un caractère progressif et on l'a peut peu débarrassé de tous les critériums qui le rendaient injuste.

La progression de la révolution tendait à découvrir le revenu, tandis que le système actuel est progressif sur le taux de l'impôt.

Tout le monde désire aboutir à quelque chose. Si on vote le projet du gouvernement, on va le appliquer au pays et il sera torturé, ou il ne le verra jamais venir, et il sera déçu. Il ne faut pas aller devant le pays dans une équivoque obscure, où il n'y aura ni vaincus ni vainqueurs. (Double salve d'applaudissements au centre et à droite.)

Discours de M. Codet

M. Codet. — Pas plus que M. Turrel, je ne veux d'une équivoque, mais je veux introduire dans notre système financier, l'impôt sur le revenu. Il ne s'agit pas de politique, mais d'une question de justice et d'honnêteté.

L'orateur fait un nouvel exposé du projet du gouvernement. Un grand nombre de députés quittent la salle. M. Bourgeois va s'entretenir avec M. Brisson. M. Cochery confère successivement avec MM. Develle, Méline, Siegfried et André Lebon.

M. Codet regrette que la commission n'ait pas fait connaître son système ; il faut dire si on introduira le *principe sur la progression* ; dans notre système fiscal, ce principe est vrai et juste; les hommes de la révolution l'ont approuvé : ils ont voulu l'impôt sur le revenu global, avec la progression, la détaxe pour les chargés de famille, et l'exemption pour les petits contribuables).

C'est à la veille du 18 brumaire que ce principe a disparu de nos lois. La Chambre actuelle a admis la progression, dans la loi sur les successions, sur la demande de M. Poincaré.

L'orateur passe ensuite en revue les législations existant en Russie, en Angleterre, en Autriche, dans les Pays-Bas et en Suisse, et ajoute qu'à Paris, il y a également un impôt progressif, résultant d'un dégrèvement des loyers.

M. Codet. — Le gouvernement demande, dans le même projet, l'exemption pour les petits contribuables. Ce système fonctionne dans presque tous les pays: pourquoi serait-il impossible en France.

M. Cochery admet l'exemption pour les petits contribuables: comment arriver à cette exemption, sans établir l'impôt personnel ? (Très bien, à l'extrême gauche.) Il faut que la commission commence à se mettre d'accord avec la Chambre, sur les principes ; les moyens d'application viendront ensuite. Il s'agit d'une œuvre de justice que la Chambre accomplira. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à 6 heures 15.

SÉNAT

Séance du lundi 23 mars

Présidence de M. Loubet, président

La séance est ouverte à 2 h. 15.

M. le Président annonce à ses collègues la mort de M. Kiener, sénateur des Vosges et se fait l'interprète des regrets du Sénat.

Sur le rapport de M. Francoz, M. Fougeyrolles est admis comme sénateur de l'Ardèche.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de résolution de M. Ouvrier tendant à élever de 18 à 27 le nombre des membres de la commission des finances.

M. Berenger, rapporteur, lit un rapport tendant à rejeter cette proposition.

M. de Laremty appuie la proposition, dans l'espérance que désormais la porte de la commission ne sera pas fermée à la droite.

Ce projet est adopté par 171 voix contre 65 sur 236 votants.

Le Sénat adopte également le projet de loi sur les habitations à bon marché.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Le Sénat reprend ensuite la discussion du projet sur les accidents.

Les articles 2 et 3 sont adoptés sauf le § 5 de l'article 2 qui est réservé.

Les articles 5 et 6 sont également adoptés.

M. M. Lecomte propose un article 6 bis permettant aux juges de paix de connaître, en dernier ressort, des actions pour incapacité temporaire.

Cet amendement est repoussé par 136 voix contre 107, sur 243 votants.

Les articles 7, 8 et 9 sont adoptés.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

M. Sébline, à l'occasion du règlement de l'ordre du jour, demande l'ajournement de la nomination de la commission des finances qui avait été fixée à demain.

L'ajournement est prononcé. — La séance est levée à 5 h. 3/4.

LE PROCÈS DUPAS-ROYÈRE

devant le Tribunal correctionnel

Paris, 23 mars. — Bien avant l'heure fixée pour l'ouverture des portes, une affluence énorme se presse dans les corridors qui entourent la dixième chambre. Grâce aux mesures d'ordre très sagement prises par le président Durand, l'entrée se fait méthodiquement à midi quarante-cinq ; quand l'audience s'ouvre, il n'est plus un coin de vide dans l'enceinte du tribunal.

Un vif mouvement de curiosité se produit à l'entrée de Dupas ; l'ancien agent s'avance très correctement sanglé dans une redingote noire ; il s'assied au banc des prévenus, car Royère est prévenu libre.

Le tribunal occupe ses sièges à midi 25, M. Royère s'assied au banc des prévenus libres.

Il est immédiatement procédé à l'appel des témoins que M. Ribot, venu de bonne heure, donne la haute taille. M. Ribot cause avec force gestes, secouant sa longue chevelure grise. L'ancien ministre affecte d'être très gai. Dans un coin, M. Goron, ex-chef de la sûreté, s'entretient à voix basse avec d'anciens collègues. Tous les témoins répondent à l'appel de leur nom. M. Arton, qui se donne 43 ans, est un *homme* trapu, énergique, qui répond haut et ferme.

Pendant l'appel des témoins, les jeunes avocats pénètrent en foule, et il est difficile à Mme et à Mlle Arton de trouver une place discrète dans un coin près de la porte ouverte. Arton voit arriver aussi Mme Dupas et sa fille, ainsi que M. Soinoury, qui répond le troisième à l'appel des témoins et assure sur son nez d'un geste nerveux son binocle d'or.

Derrière M. Goron, vont se placer les agents appelés en témoignage : citons Orion, Herpin et Ducrocq, ancien secrétaire du chef de la sûreté.

Enfin le calme s'établit et on procède à l'interrogatoire de Dupas.

INTERROGATOIRE DE DUPAS

Le président à l'inculpé. Vous reconnaissez que vous avez été secrétaire du directeur général de la sûreté à l'intérieur ? — R. Oui.

D. Vous avez eu mission en 1893 de rechercher Arton et de procéder à son arrestation ? — R. Je n'ai jamais été chargé d'une mission pareille.

D. Vous avez été envoyé à Londres, tout d'abord ? — R. Oui, dans les conditions que j'ai indiquées dans mon livre. Je dois ajouter que j'ai passé diverses choses dans mon livre, M. Soinoury ayant été toujours très bienveillant pour moi. (Sensation.)

D. Vous avez été ensuite envoyé à Venise ? — R. Oui, et j'ai également précisé dans mon livre ce qu'avait été cette mission. J'avais seulement à recueillir les documents nécessaires au gouvernement et les listes des corrompus qu'Arton disait posséder.

Le président. — M. Soinoury a déclaré que vous aviez pour mission de découvrir Arton et de vous rendre compte de ce qu'il possédait comme papiers. Expliquez-nous vos faits et gestes à Venise. (Mouvement d'attention.)

M. Dupas. — Le jour de Noël 1892, je me préparais à partir pour Venise où l'on m'envoyait. Je vis M. Soinoury qui me dit : « Tâchez d'avoir les documents ou tout au moins efforcez-vous de prendre une copie. » A quoi je répliquais : « Mais si Arton me refusait toute communication, devrais-je le faire arrêter ? » M. Soinoury me répondit vivement : « Gardez vous en bien, malheureux, vous mettriez le gouvernement dans un gâchis effroyable, c'est une grosse affaire. » (Mouvement).

Cela, je ne l'ai pas rapporté dans mon livre.

En ce qui concerne mon séjour à Venise, je n'ai reçu aucun télégramme de Paris; le 1er janvier, j'ai eu avec MM. Royère et Arton les entrevues que l'on sait et je me promenais à Venise avec M. Royère le 2 janvier. N'ayant plus rien à faire, j'ai regagné Paris le 3 janvier. Mon rapport était remis à Paris; m'étant absenté de Paris avec permission, j'y revins le 9 janvier.

Le président. Quelles conditions Arton mettait-il à la remise de ses papiers ? — R. Il demandait une certaine somme pour liquider l'affaire de la dynamite, il sollicitait la correctionnalisation de son affaire et souhaitait une somme de cent ou deux cent mille francs pour se tirer d'embarras.

BOURSE DE PARIS DU 24 MARS 1896

Cours précéd.	VALEURS	Compt.	Terme	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cour de clôt
104 40	3 0/0 Français	...	...	...	104 45	104 45
101	3 0/0 Amortis	...	...	...	101	100 90
105 95	3 1/2 0/0	...	...	...	105	105 05
...	Banq. de France	...	...	...	...	...
...	B. d'Escompte	...	...	...	...	...
798 75	Banq. de Paris	...	...	...	830	808 50
630	Crédit Foncier	...	...	...	630	638 21
776 25	Créd. Lyonnais	...	...	...	776 25	777 50
...	Crédit Mobilier	...	...	...	...	...
...	Soc. Générale	...	...	...	...	...
...	Est	...	...	...	...	...
1545	Lyon	...	...	...	1545	1545
...	Midi	...	...	...	...	...
...	Nord	...	...	...	1750	...
1295	Orléans	...	...	...	...	...
...	Ouest	...	...	...	...	...
...	Gaz Parisien	...	...	...	1130	...
...	Transatlantiq.	...	...	...	...	...
...	Omnibus	...	...	...	...	...
...	Voitures	...	...	...	510	...
...	Panama	...	...	...	...	...
3255	Suez	...	...	...	3 252	3245
...	Rente Autriche	...	...	...	...	...
82 05	Extérieure Esp.	...	...	...	82 30	82 30
...	Hongrois	...	...	...	...	...
82 30	Italien	...	...	...	82 30	82 37
27	Portugais	...	...	...	...	...
...	Russe 4 0/0 1889	...	...	...	...	...
...	Russe consolidé	...	...	...	...	...
92 45	Russe 3 0/0 1894	...	...	...	92 35	92 45
104	Egypte unifiée	...	...	...	104	...
101 90	Egypte 3 0/0 pr.	...	...	...	101	...
21 40	Turc	...	...	...	21 05	21 ...
745	Ch. Autrichiens	...	...	...	746 25	747 50
...	Lombards	...	...	...	...	...
...	Nord Espagne	...	...	...	163 75	...
167 50	Saragosse	...	...	...	167 50	168 75
591 25	Banque ottom.	...	...	...	590	591 25
...	Rio-Tinto	...	...	...	...	...
428 12	Tharsis	...	...	...	428 12	428 12
...	Alpines	...	...	...	...	...
...	Cables	...	...	...	...	...
...	Impérial	...	...	...	...	...
...	Dynamite	...	...	...	...	...
...	Mobilier espag.	...	...	...	...	...
...	Tabacs Paris	...	...	...	...	...
...	Roubaix-T. 1892	...	...	...	...	...
...	Fonc. d'Autriche	...	...	...	...	...
...	3 0/0 nouveau	...	...	...	...	...
...	Mérinos	...	...	...	...	...
...	Consolidés	...	...	...	...	...
...	Russe 1890	...	...	...	...	...
...	Gaz	...	...	...	...	...
...	Lyon (obligat.)	...	...	...	...	...
...	Midi	...	...	...	...	...
...	Belge 3 0/0	...	...	...	...	...

Cours de clôture au comptant du 24 mars

Cours Précédent	VALEURS	Cours du jour
101 25	3 0/0	101 50
...	3 0/0 amortissable	100 95
105 95	3 1/2 0/0 1893	106 10

BOURSE DE LILLE DU 24 MARS 1896

(*par fil téléphonique spécial*)

VALEURS	Compt	Cours précéd.	VALEURS	Compt.	Cours précéd
			OBLIGATIONS		
Lille 60, r. 100	...	120	Bains Iliois	...	509
» 96, r. 500	...	503	Union ins. N.	...	140
» 68, r. 500	...	513	Gaz de Wazem	...	515
» 77, r. 500	...	505	Ch. d. fer Econ.	...	395 75
» 84, r. 400	...	504	Denain Anzin.	...	540
» 86, 1/4	...	106	Cambrésis	...	312 50
» 87, r. 400	...	404	CHARBONNAGES		
» 93, r. 500	...	503	Aniche, 12e	...	10000
Roub. 1er 1860	...	44 50	Anzin, 100 d.	4300	4330
Roubaix. 1892	...	505	Blanzy	...	1850
Amiens	...	115	Bruay	19300	19670
Dép. du Nord	...	109	Bully-Gren. 6e	2100	2100
Tourcoing 1878	...	505	Campagnac	...	800
Armentièr. 86	...	508	Carvin	1065	1070
Donai, libérée	...	608 25	Courrières, 40e	...	4400
Valenciennes	...	500	Crespin	...	90
Verley, Decr.	...	1305	Douchy	575	580
C. Platel et Cie	...	340	Dourges